

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002263

OBJET :

**Contrat de prestation avec la
Direction de la Lecture
Publique Départementale
relatif à l'animation « Atelier
bande dessinée » :**
**Intervention de « COMME UN
LUNDI » à la Médiathèque de
Montagnac proposée dans le
cadre du programme
« Voyelles Animations 2022 »**

Réf. MP/FD (Lecture Publique / Réseau
des Médiathèques de la CAHM)
Rubrique dématérialisée : 1.7.6. « Actes
divers de commande publique »
Pièce annexe : contrat de prestation

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que la Médiathèque de Montagnac sis 21 rue Malirat (34530 MONTAGNAC) fait partie du réseau des Médiathèques de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

DÉCIDE

- **Article 1 :** La Direction de la Lecture Publique Départementale propose conjointement avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de la programmation « Voyelle animations » pour le premier semestre 2022, un atelier de bande dessinée animé par le Prestataire « COMME UN LUNDI », représenté par son Intervenant monsieur Jean Christophe Lopez, domicilié 58 rue Sophie Germain à Montpellier (34070) accueilli à la Médiathèque de Montagnac le samedi 21 mai 2022 à compter de 14 h 30.
- **Article 2 :** aucune participation financière n'est demandée à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour cette intervention.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 05 mai 2022

Le Président,
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 06 mai 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220420-C00226310-AR